



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C069	CLIP (Consentement Libre Et Informé Au Préalable) et la cartographie participative dans L'UFA NGOMBE			République du Congo
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation / Coaching	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">IFO Interholco</a>	Concessionnaire forestier	<a href="#">FSC</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
75.000	32.031	58 % de l'intervention 0 % des honoraires	28.11.2014	8 mois	10 mois

Commentaires













Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C4.1 :</b> L'Organisation doit identifier les communautés locales existant au sein de l'Unité de Gestion et celles qui sont concernées par les activités de gestion. L'Organisation doit ensuite, par le biais d'une concertation avec ces communautés locales, déterminer leurs droits fonciers, leurs droits d'accès et d'usage des ressources forestières et services écosystémiques, leurs droits coutumiers, et leurs droits et obligations définis par la loi, qui s'appliquent au sein de l'Unité de Gestion.</p> <p><b>C4.5 :</b> L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit prendre des mesures pour identifier, éviter et atténuer les impacts négatifs importants, à la fois sociaux, environnementaux et économiques, que peuvent avoir ses activités de gestion sur les communautés concernées. Ces mesures doivent être proportionnelles à l'échelle et à l'intensité de ses activités, aux risques et aux impacts négatifs qu'elles engendrent.</p> <p><b>C4.7 :</b> L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit identifier les sites d'importance culturelle, écologique, économique, religieuse ou spirituelle, et sur lesquels les communautés locales détiennent des droits légaux ou coutumiers. Ces sites doivent être reconnus par l'Organisation et leur gestion et/ou leur protection doivent être définies au terme d'un processus de concertation avec ces communautés locales.</p> <p><b>C4.8 :</b> L'Organisation doit soutenir le droit des communautés locales à protéger et utiliser leur savoir traditionnel et doit offrir une compensation aux communautés locales pour l'usage ce savoir et de leur propriété intellectuelle. Conformément au critère 3.3, un accord contraignant doit être conclu entre l'Organisation et les communautés locales pour cet usage, avant qu'il n'ait lieu, à travers un consentement libre, préalable et éclairé. Cet accord doit</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

être conforme à la protection des droits de propriété intellectuelle.
<b>Mots clés</b>
Consentement Libre Préalable Informé, CLIP, cartographie participative, Droits des communautés locales, Droits légaux et coutumiers, Certification forestière FSC-FM.
<b>Résumé de l'intervention</b>
<p>Afin de mieux asseoir une politique de gestion durable des ressources naturelles, respectueuse des droits des personnes, et afin de prendre en compte les problèmes sociaux qui peuvent apparaître dans la concession Ngombé, IFO a décidé de mettre en œuvre un projet de CLIP (Consentement Libre et Informé au Préalable) et de la Cartographie participative. La démarche d'IFO vise à permettre l'émergence des conditions d'un développement communautaire harmonieux, basé sur un respect mutuel et un dialogue effectif entre les partenaires conformément aux principes du FSC.</p> <p>En République du Congo, la loi portant promotion et protection des droits des Populations Autochtones, adoptée en 2011, et le principe 4 du FSC exigent de recueillir le consentement libre informé et préalable des communautés locales et des populations Autochtones avant la formulation et la réalisation de toute activité dans leur territoire.</p> <p>Pour la mise en œuvre de l'appui il a été procédé de la manière suivante :</p> <p><b>Activité I. Formation sur le CLIP et la cartographie participative et mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une technicienne en SIG a été recrutée pour appuyer l'équipe sociale dans l'élaboration des cartes participatives géoréférencées ;</li> <li>▪ l'Equipe Sociale a élaboré un plan d'action du processus CLIP, incluant la cartographie participative pour atteindre toutes les communautés locales et autochtones de l'UFA Ngombé ;</li> <li>▪ les activités ont été réalisées (dans la période allant de novembre 2014 à septembre 2015) dans lesdites localités en présence des Chefs de village avec une forte participation des jeunes et des femmes ;</li> <li>▪ suite à l'étape de prospection et d'identification des communautés / populations autochtones affectées (prise de rendez-vous), l'équipe sociale est passé à la réalisation de la cartographie participative en respectant les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ élaboration de la carte au sol par les communautés ;</li> <li>✓ transcription de la carte au sol sur le papier ;</li> <li>✓ formation des cartographes locaux ;</li> <li>✓ prélèvement des points GPS par les cartographes locaux ;</li> <li>✓ transcription des données GPS dans une carte géo référencée ;</li> <li>✓ validation de la carte participative ;</li> <li>✓ protection des sites identifiés.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Activité II. Mission d'évaluation et de formation de FSC (test de terrain) sur la mise en œuvre du CLIP et de la Cartographie Participative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une équipe du FSC a formé (le 12 novembre 2014) les équipes sociales d'IFO et de la CIB sur le fondement et la mise en œuvre du CLIP et de la cartographie participative ;</li> <li>▪ du 15 au 16 novembre 2014, une session de formation et d'analyse de la mise en œuvre du CLIP dans l'UFA Ngombé a été organisée par l'équipe du FSC ;</li> </ul> <p><b>Activité III. Organisation d'un atelier de formation pour les communautés locales, les populations autochtones et l'administration (une partie des membres de la Plateforme de concertation)</b></p>
<b>Commentaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'équipe du FSC était composée de monsieur Leo Van der Vlist, Directeur du Centre néerlandais des Peuples Autochtones et de Mathieu Auger-Schwartzberg, Coordonateur régional FSC pour le Bassin du Congo ;</li> <li>▪ les activités relatives au présent projet ont fait l'objet d'un suivi régulier de la part du Consultant national, monsieur Roch Euloge N'ZOBO, le Coordonnateur national du Cercle des droits de l'Homme et de développement (CDHD).</li> </ul>

<b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ au total, trente six villages (communautés locales, y compris autochtones) ont été sensibilisés sur le CLIP et se sont engagés dans le processus de cartographie participative ;</li> <li>▪ IFO a développé et mis en œuvre une nouvelle procédure sur le CLIP ;</li> <li>▪ IFO a développé et mis en œuvre une nouvelle procédure de cartographie participative ;</li> <li>▪ les fiches de sensibilisation sur le CLIP et la cartographie participative ont été vulgarisées et distribuées dans au moins trente six villages de l'UFA Ngombe ;</li> <li>▪ au moins 150 personnes locales ont été formés dans la cartographie participative;</li> <li>▪ 23 cartes participatives sur papier et 10 cartes participatives géoréférencées ont été validées ;</li> <li>▪ production de fiches didactiques de sensibilisation et participation des communautés et populations autochtones: l'UFA Ngombé, le Plan d'Aménagement, le Fond de développement local, la prévention et gestion</li> </ul>

<p>des litiges et conflits, le CLIP, la cartographie participative, la concertation, l'impact de l'exploitation forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fiche pour le suivi post exploitation et l'évaluation de la cartographie participative.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Projet de CLIP et de la cartographie participative dans l'UFA Ngombé a permis de mieux prendre en compte les droits des communautés locales et des Populations Autochtones dans la mise en œuvre du plan d'aménagement en ce qui concerne l'accès, le contrôle et l'usage des forêts, pour toutes les activités de IFO qui pouvaient avoir un impact sur leurs droits, notamment à travers des actions spécifiques de : sensibilisation; renforcement des capacités des communautés locales y compris autochtones et de l'équipe sociale de IFO en cartographie participative ; production de cartes participatives.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la cartographie participative est une méthode de promotion de la participation des communautés à la prise de décision. Elle est aussi un outil d'aide à la décision éclairée pour les décideurs afin d'obtenir un Consentement des communautés et peuples autochtones, Libre et Informé au Préalable, avant l'exploitation de la forêt par le concessionnaire ;</li> <li>▪ les équipes sociales de la CIB ont également pris part à la formation du 12 novembre.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'expérimentation de la nouvelle procédure du CLIP a permis a IFO de recueillir des éléments en vue de permettre à FSC de réviser et adapter ses lignes directrices à travers l'expérience du bassin du Congo.</li> </ul>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ malgré l'autorisation du bénéficiaire à rendre public les outils utilisés (fiches, procédures), aucun des <b>outils développés durant cet appui</b> n'est posté sur le site web du PPECF. Ces outils <b>devront être postés sur le site web du PPECF au plus vite</b> ;</li> <li>▪ en phase II, il est nécessaire d'améliorer le site web en développant une page beaucoup plus ergonomique présentant les outils développés directement accessible. La présentation imagée actuelle (première page du document) des outils n'est pas conviviale ;</li> <li>▪ l'appui CLIP/cartographie participative chez IFO démontre qu'il est possible d'impliquer les populations locales (y inclus autochtones) dans la gestion participative à des coûts supportables. <b>Cette approche devrait être utilisée en phase II (estimation des coûts par village connu, outils didactique en grande partie développés) même dans les concessions ne recherchant que le certificat de légalité</b> ;</li> <li>▪ avec un coût aussi faible et les bénéfices monétarisées de cette action <b>il serait intéressant de calculer le SROI pour l'approche CLIP/cartographie participative dans le cas de l'UFA Ngombé.</b></li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">TdR C069</a></li> <li> <a href="#">Consentement Libre et Informé au Préalable (CLIP) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé (C069)</a></li> <li> Outils développés durant l'appui (fiches et procédures CLIP/cartographie participative) <b>actuellement non disponible sur le site web PPECF</b></li> </ul>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT (C010)</a></li> <li> <a href="#">Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC (C021)</a></li> <li> <a href="#">Formation en cartographie CIB/OLAM (C030)</a></li> <li> <a href="#">Revue procédurale principe 3 – Rougier SFID Mbang (C028 et C031)</a></li> <li> <a href="#">Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum (Cameroun) (C040)</a></li> <li> <a href="#">Revue du Principe 3 FSC à Rougier Gabon (C046)</a></li> <li> <a href="#">Formation groupée en cartographie participative (C086)</a></li> <li> <a href="#">Renforcement des capacités des organes de concertation (CPF) et CSPA autour des UFA 00-003 et 09-025 (C092)</a></li> <li> <a href="#">Etudes socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 (C093)</a></li> </ul>